



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **24 juin 2019**

Délibération n° 2019-3656

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Urban innovative actions (UIA) Home silk road - Projet européen L'Autre Soie - Versement de l'avance de subvention aux partenaires du consortium

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Llung

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 4 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 27 juin 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Vesco, Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Compan (pouvoir à M. Hamelin), Mme El Faloussi (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à M. Millet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 24 juin 2019**Délibération n° 2019-3656**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Urban innovative actions (UIA) Home silk road - Projet européen L'Autre Soie - Versement de l'avance de subvention aux partenaires du consortium**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2018-2684 du 16 mars 2018, le Conseil a approuvé la candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projets européen UIA en vue de la mise en œuvre du projet Home silk road "L'Autre Soie" à Villeurbanne. Le projet est porté par un consortium local, piloté par la Métropole avec la Commune de Villeurbanne, Est métropole habitat (EMH), le Centre culturel œcuménique (CCO) et l'association Alynéa.

La candidature de la Métropole ayant été retenue, le Conseil par délibération n° 2019-3325 du 28 janvier 2019 a approuvé les différentes conventions liées à ce projet :

- le contrat de subvention à signer entre la Région Hauts de France, autorité de gestion mandatée de l'UIA et la Métropole, bénéficiaire de la subvention et désignée "autorité urbaine",
- le contrat de partenariat, relatif à la réalisation du projet, signé entre la Métropole "autorité urbaine" et les membres du consortium organisant, notamment, le partage de la subvention entre les différents projets et partenaires.

Le projet bénéficie d'une contribution du Fonds européen de développement régional (FEDER) de 4 999 317,68 € soit un taux de co-financement unique de 80 % pour l'ensemble des actions, sur une durée de 3 ans.

Une individualisation totale de l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social a été décidée pour un montant total maximum de :

- 4 619 237,68 € en dépenses à reverser aux membres du consortium,
- 4 999 317,68 € en recettes dont 380 080 € pour le pilotage Métropole.

Le contrat de subvention avec la Région Hauts de France, autorité de gestion mandatée de l'UIA, prévoit pour 2019 le versement d'une avance de subvention d'un montant de 50 % de la subvention totale, déduction faite des frais de préparation, directement reversés à la Métropole, pour un montant forfaitaire de 16 000 €

Afin de permettre le reversement de cette avance aux membres du consortium, le présent rapport a pour objet de préciser, d'une part, les montants d'actions imputés en fonctionnement ou en investissement, et d'autre part, les montants de subvention à verser à chaque partenaire du consortium selon le plan de financement du contrat de partenariat et la part de chaque partenaire du projet.

Partenaires	Dépense totale (en €)	Subvention FEDER (en €)	1 ^{ère} avance de subvention versement 2019 (en €)	Montant de l'avance en subvention de fonctionnement (en €)	Montant de l'avance en subvention d'investissement (en €)
Métropole de Lyon	475 100,00	380 080,00	204 823,58 (dont 16 000 de frais de préparation)	204 823,58	0
EMH	4 301 461,00	3 441 168,80	1 709 571,16	65 736,52	1 643 834,64
CCO	799 955,60	639 964,48	317 934,07	317 934,07	0
Alynea	568 030,50	454 424,40	225 757,84	213 437,21	12 320,63
Commune de Villeurbanne	104 600,00	83 680,00	41 572,19	41 572,19	0
Sous total reversement au consortium		4 619 237,68	2 294 835,26	638 679,99	1 656 155,27
Total	6 249 147,10	4 999 317,68	2 499 658,84	843 503,37	1 656 155,27

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la répartition de l'avance de 50 % de la subvention FEDER, soit 2 499 658,26 € versée à la Métropole par la Région Hauts de France, autorité de gestion mandatée UIA, détaillée dans le tableau figurant en annexe 1,

b) - le versement de cette avance par la Métropole, en tant qu'autorité urbaine, aux membres du consortium, dans le cadre de la convention de partenariat signée le 18 mai 2019, d'un montant de :

- 65 736,52 € en fonctionnement et 1 643 834,64 € en investissement, au profit d'EMH,
- 317 934,07 € en fonctionnement, au profit du CCO,
- 213 437,21 € en fonctionnement et de 12 320,63 € en investissement, au profit de l'association Alynéa,
- 41 572,19 € en fonctionnement, au profit de la Commune de Villeurbanne.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer tous documents nécessaires et à accomplir toutes démarches.

3° - La dépense :

a) - de fonctionnement en résultant, soit 638 679,99 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P14O5652, UIA L'Autre Soie,

b) - d'investissement en résultant, soit 1 656 155,27 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 204 - opération n° 0PO145652, UIA L'Autre Soie.

4° - La recette :

a) - de fonctionnement en résultant, soit 843 503,37 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 74 - opération n° 0P14O5652, UIA L'Autre Soie,

b) - d'investissement en résultant, soit 1 656 155,27 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 13 - opération n° 0P14O5652, UIA L'Autre Soie.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2019.

.